



HAL
open science

Des représentations concurrentes de l'eau dans les projets urbains. Le cas des prairies Saint-Martin à Rennes

Emmanuelle Hellier, Catherine Carré, Nadia Dupont

► To cite this version:

Emmanuelle Hellier, Catherine Carré, Nadia Dupont. Des représentations concurrentes de l'eau dans les projets urbains. Le cas des prairies Saint-Martin à Rennes. *Sud-Ouest Européen*, 2019, L'eau au service de territoires? Entre valorisation et instrumentalisation, 47, pp.41-55. halshs-02333805

HAL Id: halshs-02333805

<https://shs.hal.science/halshs-02333805>

Submitted on 25 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DES REPRÉSENTATIONS CONCURRENTES DE L'EAU DANS LES PROJETS URBAINS. LE CAS DES PRAIRIES SAINT-MARTIN À RENNES

COMPETING AQUATIC CAUSES IN URBAN PROJECT. THE STUDY CASE OF PRAIRIES SAINT-MARTIN IN RENNES

FIGURAS COMPETIDORAS DEL AGUA DENTRO LOS PROYECTOS URBANOS.
EL CASO DE LAS PRAIRIES SAINT-MARTIN (RENNES)

Emmanuelle HELLIER¹, Catherine CARRÉ², Nadia DUPONT³

RÉSUMÉ – Avec pour objectif de faire de l'eau une composante centrale du projet urbain, les opérations de réaménagement de zones humides révèlent des motifs environnementaux concurrents. L'utilisation de modèles écosystémiques tend à promouvoir des milieux exclusifs, limitant la présence humaine à l'observation « naturaliste ». Ce motif écologique entre directement en concurrence avec des logiques de valorisation de l'eau dans l'espace public, dominées par une approche essentiellement paysagère et une représentation d'une nature urbaine hygiénisée et contrôlée vis-à-vis de l'inondabilité. Ces trois motifs en évincent un quatrième, historique et social, celui d'une « eau plurielle » et la pérennisation des usages antérieurs. Fondée sur le projet d'aménagement le long de la Vilaine au centre de la métropole de Rennes, cette analyse montre que la réduction des tensions a été tranchée par un compartimentage des espaces de l'eau et de leurs usages, participant d'une pérennisation du cycle hydro-social de « l'eau moderne » et réduisant toute autre forme d'utilisation des lieux.

ZONES HUMIDES – USAGES – MOTIFS ENVIRONNEMENTAUX – CYCLE HYDRO-SOCIAL – PROJET URBAIN

ABSTRACT – While the objective is to make water and aquatic environments a central component of the urban project, wetland redevelopment operations reveal competing environmental causes. Public policies tend to use of ecosystem models to promote exclusive environmental concerns, limiting human presence to “naturalistic” observation. This ecological position competes directly with logic of water valorization in the public space, dominated by a landscape approach and a representation of an “urban nature” hygienized and controlled with regard to flood risk. These three motives oust a fourth, historical and social cause, that of “plural water” and the perpetuation of uses prior to the project (vegetable gardens). Based on a case study of a project to develop a floodplain area along the Vilaine River in the center of the Rennes conurbation, this analysis shows that the reduction of tensions has been resolved in the project by compartmentalizing water spaces and uses, with different zoning that help to perpetuate the hydro-social cycle of “modern water” and prevent any other form of use of the area.

WETLANDS – USES – ENVIRONMENTAL CAUSES – HYDRO-SOCIAL CYCLE – URBAN PROJECT

RESUMEN – Las obras de reforma sobre humedales apuntan un lugar principal dentro del proyecto urbano y presentan varias figuras competidoras de agua. El uso de paradigmas de ecosistemas por las políticas públicas procura promover ambientes exclusivos que limitan la presencia humana (avistamiento de la naturaleza). Esta figura ecológica viene directamente competir con las lógicas de valorización de agua en el lugar público: paisajismo, ecologismo, perspectiva higienista. Estas tres figuras del agua descartan una cuarta figura, histórica y social, que concierne el agua plural y la sostenibilidad de los usos antes del proyecto. Este estudio, basado sobre un proyecto de parque natural en el centro de la ciudad de Rennes, muestra que la resolución del problema fue dilucidado por la zonificación de los lugares de agua y de los usos de agua, lo que contribuye a la persistencia del ciclo del «agua moderna» y al descuento de las otras formas de usos de los recursos.

HUMEDALES – USOS – FIGURAS MEDIOAMBIENTALES – CICLO HIDRICO-SOCIAL – PROYECTO URBANO

¹ Professeure d'aménagement de l'espace et urbanisme, université Rennes II-CNRS, Espaces et Sociétés (ESO), UMR 6590 – F-35000 Rennes – emmanuelle.hellier@univ-rennes2.fr.

² Professeure de géographie, université Paris I-CNRS, Ladyss, UMR 7533 – F-75000 Paris – catherine.carre@univ-paris1.fr.

³ Maître de conférences en géographie, université Rennes II-CNRS, Espaces et Sociétés (ESO), UMR 6590 – F-35000 Rennes – nadia.dupont@univ-rennes2.fr.

Depuis la fin des années 1980, l'insertion des espaces de l'eau dans les projets urbains s'opère selon une certaine écologisation, revendiquant une prise en compte croissante des dimensions environnementales, tant dans les pratiques professionnelles de conception et de réalisation des projets que dans les objectifs des maîtres d'ouvrage (Bonin, 2007). Ainsi rivières et zones humides peuvent contribuer aux espaces de nature urbains et à la conception globale d'une ville « à climatiser » tout en réintroduisant des usages de l'eau en ville (exemple de la restauration de la Rize à Lyon, Brun *et al.*, 2018). L'impératif écologique de lutte contre le changement climatique et la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement porteraient donc leurs fruits, au travers d'une approche plus environnementale de l'eau dans les politiques publiques urbaines.

Les études sur les opérations de restauration des cours d'eau urbains, grands fleuves comme petites rivières, s'attachent à montrer les différents référentiels et imaginaires guidant la construction des paysages fluviaux (Romain, 2014) et les blocages entre les attentes des riverains et les idéaux des restaurateurs (Carré *et al.*, 2010 ; Flaminio *et al.*, 2015). En focalisant l'attention sur des projets concrets d'aménagement de la « nature urbaine », force est de constater que cette tendance à l'écologisation des programmes urbains ne se traduit pas nécessairement par une considération accrue pour les milieux de vie, qu'ils soient aquatiques ou sociaux.

Le projet étudié dans cet article, les prairies Saint-Martin, porte sur un espace aquatique fréquenté de longue date par les habitants de Rennes. La municipalité y revendique une ambition urbaine à travers un projet de parc naturel urbain venant s'inscrire en lieu et place des usages et pratiques existants. Il n'est pas au sens strict un projet de restauration de cours d'eau, mais une reconfiguration d'un espace où la présence des voies d'eau est structurante.

Ce projet de parc urbain est alors l'occasion de confronter les sens que la municipalité de Rennes, ses services techniques, les urbanistes et paysagistes associés donnent à la rivière et aux milieux aquatiques et ceux que leur confèrent des habitants porteurs de pratiques et finalités différentes, voire contradictoires.

Pour cela, cet article souhaite explorer ce que Gabrielle Bouleau nomme les « motifs environnementaux », les propriétés écologiques invoquées dans les différentes propositions d'aménagement, « motifs de nature variée, voire motifs concurrents qui donnent à la même réalité des sens différents » (Bouleau, 2017, p. 24). Cette approche permet d'ancrer l'environnement dans le sens vécu par les personnes concernées par le projet, leurs formes d'attachement aux milieux aquatiques. Il permet aussi d'identifier des groupes d'acteurs, en fonction des motifs partagés ou contestés.

L'hypothèse est alors que les politiques publiques locales peuvent être le vecteur de différents « motifs aquatiques » qui se traduisent par une catégorisation des espaces selon la place et la forme d'eau souhaitée. Celles-ci sont le produit des négociations entre les différents sens donnés aux milieux aquatiques par les acteurs parties prenantes du projet ou qui s'y sont invités.

Sans entrer dans la genèse de ces représentations chez les acteurs institutionnels et gestionnaires (cela demanderait une étude en sociologie ou ethnographie), nous nous attachons en tant que géographes-urbanistes à questionner le sens et l'usage attribués aux espaces aquatiques dans le projet d'aménagement urbain. De ce point de vue, nous montrerons que le prisme « métropolitain » d'une ville esthétisée, écologisée et hygiénisée façonne des espaces aquatiques zonés, du milieu protégé de la fréquentation humaine à la voie d'eau support de loisirs aquatiques, en passant par le ru intermittent patrimonialisé.

Après avoir resitué l'étude de cas dans une armature conceptuelle et théorique générale et précisé les composantes de la méthodologie suivie (1), l'article se propose d'examiner comment les rapports de concurrence entre les différentes conceptions des milieux aquatiques urbains ont été construits pour le cas étudié et comment ils s'inscrivent dans un espace public zoné (2). Nous prolongerons la réflexion par une discussion sur les moyens de redonner une place à « l'eau perçue » par les usagers, en questionnant les modalités de production du contenu du projet urbain et en identifiant un objet emblématique de la concurrence des représentations de l'eau, l'inondabilité (3).

I – Motifs environnementaux et espaces aquatiques à l'aune du projet métropolitain

Lorsque les espaces aquatiques rencontrent le projet métropolitain (ou l'inverse), l'enjeu est celui de l'aménagement ou du renouvellement de certains espaces urbains, peu ou pas urbanisés. Sites de biodiversité, infrastructure naturelle, élément clé du patrimoine historique et lieu d'expression d'un lien social autour des solidarités liées à l'eau, on pourrait dire que de fait, « les zones humides guident aujourd'hui les projets urbains » (Carré et Sajaloli, 2016). Mais elles le font selon diverses acceptions sociales d'une même réalité biophysique que nous nommons « motifs environnementaux ».

Cette première partie vise ainsi à dessiner les « motifs environnementaux » associés à ces espaces urbains de l'eau dans la conception urbaine contemporaine. Puis nous présentons l'historique du site choisi comme étude de cas et enfin la méthodologie d'observation composite et au long cours qui a jalonné notre compagnonnage avec ce terrain d'étude.

1. L'eau dans le projet métropolitain : approche géographique des motifs environnementaux

Lorsque l'on interroge la mise en valeur de l'eau en milieu métropolitain, la littérature en géographie s'attache fortement à montrer comment les rives des cours d'eau (ou des plans d'eau) sont reconquises par les espaces de résidence, d'activités et notamment des activités de loisirs, que ce soit en France ou dans d'autres pays, dans des petites villes ou des métropoles (Barthel, 2003). Certains articles mettent en évidence la privatisation des espaces publics par les promoteurs (Michon, 2008) ou par des propriétaires de péniches (nord-ouest parisien) quand d'autres insistent sur l'aménagement de « coulées vertes » et de paysages « contrôlés » laissant peu de place à la qualité du milieu aquatique lui-même (Bonin, 2007 ; Rode, 2017). Philippe Valette s'interroge ainsi sur la tendance à la « balconnisation » des espaces fluviaux dans la traversée de la Garonne du centre de Toulouse (Valette, 2016). D'après ces auteurs, dans le cadre des opérations de reconquête des fronts d'eau et de l'aménagement des zones humides, la préservation des formes de présence données à l'eau

en milieu urbain répond à un projet de mise en valeur de type « paysage résidentiel » et « loisirs, tourisme ». Ces types de valorisation reposent pour une part sur des logiques foncières et immobilières tout en s'inscrivant dans les plans locaux d'urbanisme et des projets de renouvellement urbain foisonnants développés dans le cadre de zones d'aménagement concerté (mixité habitat-activités-équipements).

Pour nous, ces opérations peuvent être considérées comme les révélateurs des motifs environnementaux de la ville souhaitée par les pouvoirs publics. Les conceptions et les aménagements des « bords de l'eau » urbains mobilisent trois motifs relatifs à l'environnement : l'esthétisation, l'écologisation et l'hygiénisation, en référence notamment aux analyses sur « la ville mise en tourisme » (Gravari-Barbas, 2008). Le premier renvoie à la forme paysagère, définie par certains canons de beauté et d'agrément, le deuxième évoque la prise en compte des critères de qualité biophysique d'un espace et le troisième repose sur les démarches techniques d'épuration et d'aération de la ville héritée du XIX^e siècle (Guillerme, 1983 ; Frioux, 2013). Ces trois motifs font appel à des compétences d'ingénierie paysagère, environnementale et sanitaire.

2. Des prairies au parc naturel urbain

Le site retenu pour l'étude de cas – les prairies Saint-Martin à Rennes – prend place au nord du centre historique et constitue un des éléments de la trame verte et bleue de l'agglomération rennaise dans son axe nord-est-sud-ouest (fig. 1). Ce vaste espace de 30 ha à dominante végétale est encadré par le canal d'Ille-et-Rance et le bras naturel de l'Ille (affluent de la Vilaine), l'écluse Saint-Martin et le boulevard intérieur (fig. 2).

Préserver de l'urbanisation par le gel des terrains pour utilité publique ¹, cet espace a été le lieu d'implantation de fabriques autour de la tannerie et plus anciennement encore de la meunerie. La force motrice de l'eau était utilisée avant la construction du canal à la fin du XVIII^e siècle. La construction du canal d'Ille-et-Rance assurant la liaison Manche-Atlantique a créé cet îlot entre voie navigable et rivière naturelle. L'activité du canal (transport de matériaux) s'est inscrite dans cette activité industrielle du site ; elle a perduré

¹ Il était prévu d'y faire passer une route pénétrante nord dans les années 1960, projet qui ne s'est jamais réalisé.

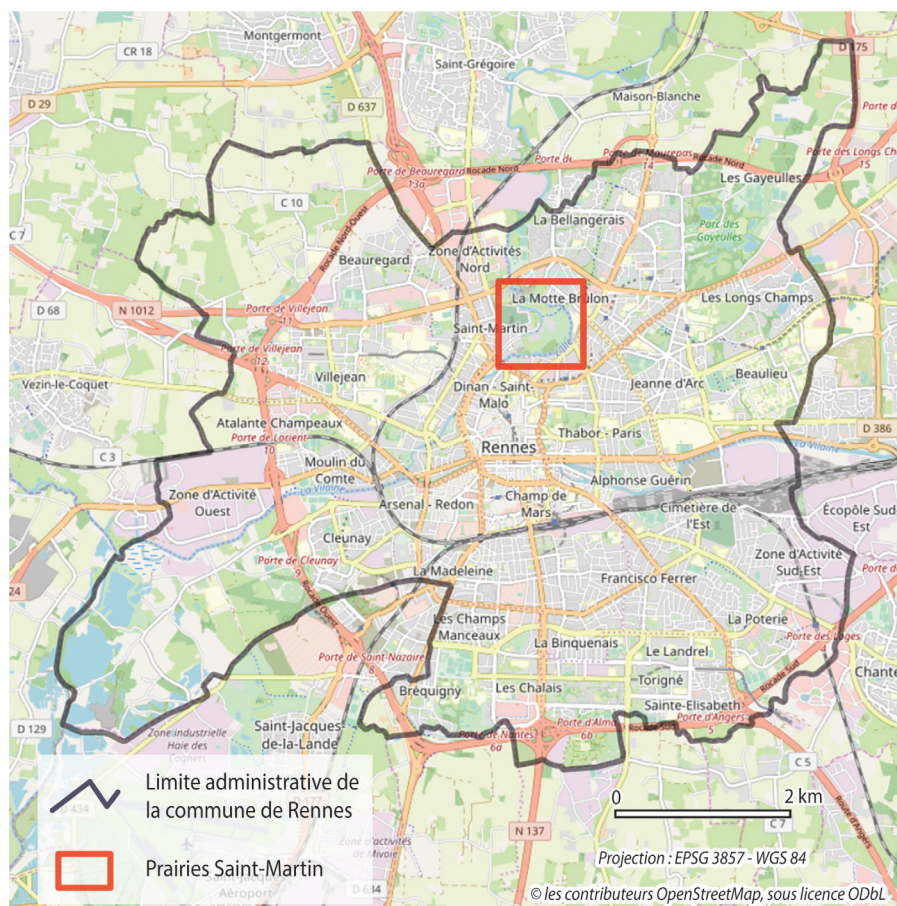


FIGURE 1 – Les prairies Saint-Martin à Rennes : une localisation péri-centrale

Source : Open Street Map, adaptation de Lepetit

jusqu'au milieu du xx^e siècle. Depuis, seule une navigation touristique et de loisir est présente. Placés aujourd'hui dans une situation péri-centrale facile d'accès², ces terrains ont accueilli aux xix^e et xx^e siècles des activités urbaines reléguées : industries polluantes, abattoirs, décharges publiques... L'espace a aussi servi de refuge pour des populations sans toit et de lieu de ressource alimentaire pendant la Deuxième Guerre mondiale. Il a été en partie occupé dans l'entre-deux-guerres par des jardins ouvriers créés sous l'égide du patron de la tannerie. Ces jardins ont été repris par l'office HLM après-guerre ; ils sont devenus des jardins familiaux, sous la gestion de la ville de Rennes, avant d'être évacués en 2012 (voir plus loin). Un lotissement spontané s'est également développé à proximité des jardins. Le lieu refuge a pris une importance à l'échelle de la ville dans la mesure où une partie des jardins familiaux était



FIGURE 2 – Le canal Ille-et-Rance en bordure nord des prairies Saint-Martin

Source : Hellier, juillet 2015

cultivée et utilisée par des résidents hors du quartier. Les témoignages oraux, matériels, photographiques ou sonores recueillis dans le cadre de travaux de thèse (Nahmias, 2017) ou de démarche artistique (Dupont et Racine, 2016) révèlent des sociabilités ancrées, des savoir-faire certains et une connaissance fine des milieux et de leur saisonnalité (végétaux, animaux, eaux). Concernant les voies d'eau, les rives naturelles de l'Ille sont fréquentées par des pêcheurs et le chemin de halage fait l'objet d'une forte activité de passage liée à une pratique sportive (vélo, jogging) ou de promenade.

² La ligne de métro B, en cours de construction, mettra début 2020 les prairies à cinq minutes d'accès de l'hypercentre rennais. L'atout de cette proximité pour les visiteurs – et pas seulement pour les habitants – est repris par les documents de promotion touristique de la métropole.

En 2007, la ville de Rennes a soigné l'entretien de ces espaces en réaménageant les parcelles de jardin et en installant des clôtures et des cabanons identiques avec une récupération de l'eau de pluie. Ces opérations d'homogénéisation ont provoqué la réaction de deux associations, Bretagne vivante et Les amis du patrimoine rennais. Le maintien de la biodiversité du site (arbres, haies, prairies, jardins, zones humides riches de biodiversité) et la valorisation de l'histoire du lieu et du petit patrimoine local (cabanons anciens) ont amené ces deux associations aux objets différents à réclamer conjointement la protection du patrimoine naturel et culturel (Nahmias et Hellier, 2012). Simultanément, la ville présente alors cet espace de jardins familiaux de proximité comme une pièce importante de sa politique sociale (entretien oral effectué à cette époque avec la cheffe de service des jardins de la ville de Rennes). Au passage de la décennie 2010, le projet de la ville pour cet espace évolue, cette évolution est concomitante à l'élaboration d'autres projets d'aménagement induisant une urbanisation d'espaces proches des voies d'eau. L'avant-projet d'aménagement du parc naturel urbain est adopté par le conseil municipal du 20 janvier 2014.

Le projet élaboré par la ville de Rennes, propriétaire des terrains, vise à offrir un espace public de détente et de loisirs au plus grand nombre, s'intégrant à la trame verte et bleue et aux espaces écologiques définis par la métropole tout en limitant la présence humaine permanente, suite au classement de la zone en champ d'expansion des crues dans le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI). Cette limitation sert un autre volet du projet, l'écologie et la préservation de la biodiversité visée par l'élaboration au développement durable³. La réalisation concrète du parc naturel urbain (PNU) est en cours depuis 2017 pour une première phase d'ouverture au public au deuxième semestre 2018 et une finalisation en 2019.

3. Un terrain d'enquête appréhendé « du dedans » et « du dehors »

Pour cette étude de cas, nous avons privilégié de fait des méthodes qualitatives d'exploitation d'un corpus documentaire, d'observation *in situ* et *ex situ* et d'observation participante. Une partie de ces obser-

³ Jean-Luc Daubaire initialement, puis Daniel Guillotin dans la municipalité élue en 2014.

vations s'articule avec l'observatoire homme-milieux des prairies lancé de manière partenariale entre des chercheurs CNRS et la ville de Rennes en 2013 ; les premiers ancrent cette initiative dans le déploiement de la zone atelier Armorique, la deuxième inscrit cet observatoire en convention dans sa politique d'environnement et de participation locale⁴.

La méthode d'observation *in situ* a été en particulier développée dans le cadre d'un stage de licence géographie réalisé entre fin août et début octobre 2015. Trois types de campagnes de collecte de données ont été réalisées : prise de photographies depuis des points nodaux (secteurs les plus transformés par le PNU), comptage et caractérisation des flux d'entrée dans les prairies et relevé cartographique des usages de l'espace. Ces enquêtes ont donné lieu à des bases de données simples sur tableur et à des formalisations graphiques et cartographiques dont certaines sont utilisées pour cet article (fig. 6).

L'organisation de balades urbaines commentées sur site lors de colloques, pour des collègues chercheurs ou praticiens en 2015 et 2017, a permis d'enrichir la réflexion sur ce lieu en mutation. La participation aux ateliers de concertation fin 2012 a été l'occasion de recueillir des témoignages et d'analyser les méthodes de concertation mises en place par la ville. Enfin, le suivi des visites guidées organisées par les services de la ville et de la métropole avant et pendant le chantier du PNU (septembre 2017) ont été l'occasion de noter des informations factuelles et des données plus techniques, délivrées par le maître d'ouvrage ainsi que par le maître d'œuvre du génie civil.

Si l'on ajoute la veille opérée depuis 2012 sur ce sujet, les dossiers réalisés par les étudiants⁵ et la littérature grise, un matériau très diversifié a été collecté ou produit par notre collectif de chercheuses et d'étudiants depuis les documents supports des ateliers de concertation aux cartographies du stagiaire géographe, en passant par le dossier d'enquête publique consulté

⁴ Le conseil local de la biodiversité créé en 2016 est à vocation représentative : un collège élus et service, un collège scientifique, un collège associations. La présidence en est assurée par une DR CNRS en écologie du paysage.

⁵ Rapport d'atelier écologie-sociologie des étudiants d'Agro-campus Ouest, site de Rennes : *Les prairies Saint-Martin, un lieu spécial ?*, octobre 2015-février 2016, encadrants C. Darrot et D. Lecoer.

à l'hôtel de Rennes Métropole en avril 2016. Enfin la participation aux réunions du plan d'action et de prévention des inondations (PAPI) Vilaine a permis de suivre le volet hydraulique et gestion des inondations de ce projet.

Ce suivi s'inscrit ainsi dans une forme de « compagnonnage » au long cours avec ce terrain de recherche, depuis plus de dix ans pour certaines d'entre nous (lieu de promenade familial, lieu de visite de terrain pour les étudiants). Nous y travaillons de manière plus intense et plus formalisée depuis 2012, avec le lancement du projet de PNU et l'implication de la sphère scientifique dans l'observatoire partenarial CNRS-ville de Rennes.

L'investigation sur ce terrain a été confrontée à deux difficultés qui finalement ont constitué des opportunités de renouvellement des questionnements. Tout d'abord, entre l'évacuation des jardiniers en 2012 et le démarrage du chantier en 2017, les prairies ont connu un état intermédiaire et des situations de transition : le « nettoyage » partiel des parcelles par les tractopelles et les tronçonneuses, puis un réenfrichement et un reboisement très notables, une fauche tous les ans dans la prairie elle-même, un entretien des allées, une occupation de l'espace en transition et peu encadrée. Ce caractère évolutif du lieu est devenu un objet d'étude en lui-même. L'autre difficulté tient au fait que la question de la place de l'eau a été essentiellement abordée dans le débat public par le biais du risque d'inondation ; les autres dimensions aquatiques ont été moins débattues et finalement relativement « lissées » dans le projet de PNU.

Pour aborder les motifs aquatiques mobilisés, il est nécessaire de faire « sortir » l'eau et les milieux aquatiques de la globalité d'un projet de renaturation urbaine structuré autour d'un motif « végétal ». Or, les motifs environnementaux de l'eau ne sont pas univoques dans le projet ; s'y retrouvent au premier plan écologisation et esthétisation et au deuxième plan histoire et vie sociale, dans une composition zonale de l'aménagement d'un site qui relève du domaine public de la ville.

II – Des motifs aquatiques concurrents à propos d'un projet d'intérêt public

Les motifs environnementaux des espaces peuvent être lus au travers d'énoncés mais aussi au travers d'expressions graphiques et cartographiques : ces « médias » sont des révélateurs des éléments cognitifs du producteur ou du porteur de l'expression discursive et graphique. Notre démarche a ainsi consisté à mettre en regard les documents cartographiques produits pour la maîtrise d'ouvrage publique (ville de Rennes) et la cartographie réalisée par le stagiaire mi-2015. Outre ces médias principaux, les textes d'accompagnement et de promotion du projet, les panneaux de communication publique ainsi que des affiches de publicité immobilière ont constitué les points d'appui pour faire émerger les motifs, les acteurs et les logiques promues par l'action publique locale.

1. Le dispositif d'acteurs autour d'une maîtrise d'ouvrage ville de Rennes, Rennes Métropole

Rappelons en premier lieu que le site concerné est un espace du domaine public, les quelques parcelles privées ayant été rachetées par la ville de Rennes. La ville détient donc la légitimité de l'autorité publique urbaine et inscrit cette opération de renaturation dans la trame verte et bleue urbaine, donc dans une norme de politique publique nationale. L'autorité publique locale engagée dans l'opération est bicéphale : la ville de Rennes avec son service espaces verts et jardins, Rennes Métropole pour la compétence urbanisme et la communication sur le projet. Un bureau d'étude, BASE paysagistes, a été missionné pour concevoir le contenu de l'aménagement, proposer les plans et mener la concertation. Les services déconcentrés de l'État (DREAL), responsables du PPRI, et l'établissement public territorial de Bassin-Vilaine, coordonnateur du PAPI Vilaine, ont dialogué avec la ville et Rennes Métropole dans le cadre de la gestion du risque inondation et de la mise en place des champs d'expansion des crues. En revanche, le récent propriétaire et gestionnaire du canal, la région Bretagne, n'interfère pas directement dans le projet d'aménagement des prairies.

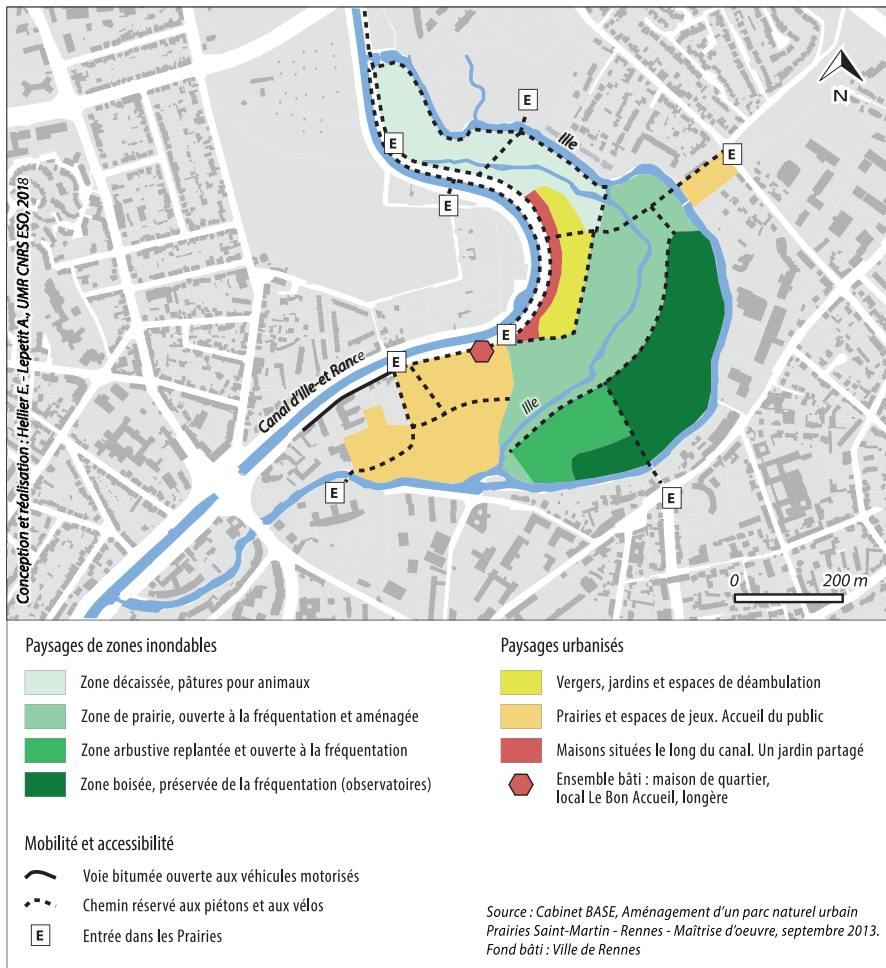


FIGURE 3 – Paysages et usages des prairies Saint-Martin dans le projet de requalification de 2014

Réalisation : Hellier, Lepetit, UMR CNRS ESO, 2018
Source : cabinet BASE

Enfin, parmi les acteurs impliqués figurent des riverains mobilisés et des usagers d'horizons différents plus ou moins organisés. Les riverains immédiats du canal ont défendu la pérennité de leurs maisons alors que le projet prévoyait expropriation et destruction (banderole répartie le long des huit maisons « La vie / le long / du canal / n'est pas / un long / fleuve / tranquille » en 2016). Les habitants du quartier et membres du comité de quartier qui possèdent la mémoire du lieu, des archives personnelles ont contribué à la réalisation de quelques expositions – dont une aux archives municipales en octobre 2016, à proximité des prairies,

et une autre à l'arthothèque de Vitré (Dupont et Racine, 2016). Des usagers « concernés », ayant développé un attachement au lieu et aux habitants, anciens jardiniers, promeneurs réguliers, cueilleurs, pêcheurs constituent une nébuleuse d'individus ou de petits groupes de sociabilité, dont certains ont été très mobilisés contre l'évacuation des jardins. Rejointe par des militants, cette mobilisation de citoyens attachés à l'espace qu'ils cultivaient a pris corps en 2011 autour du collectif « Tous aux prairies » qui en réaction au projet de suppression des jardins familiaux a réclamé le maintien de potagers collectifs et une autonomie de gestion de ces espaces.

Le projet de requalification de cet espace modifie la configuration des lieux et ce faisant, réoriente les usages potentiels. L'affectation des sols correspond à un zonage par type de milieux selon des usages autorisés (fig. 3). Le projet montre une juxtaposition de milieux : la partie orientale est consacrée à la préservation de la nature et

de la biodiversité, n'autorisant que l'observation scientifique (et partiellement celle du public) et ayant amené l'effacement des jardins familiaux et d'un chemin piéton. La partie occidentale est constituée du nord au sud d'une zone inondable, de vergers, d'un parc central et d'une « plaine sportive et festive » en retrait du canal et permettant activités collectives et circulation du public (butte de jeu artificielle). Ces partis pris d'aménagement interrogent les différentes conceptions des milieux aquatiques et de l'eau portées par les acteurs publics, diffusées *via* le cahier des charges de l'opération.

2. Les dimensions paysagères des discours et des images sur le parc naturel urbain

Déjà décrites et documentées par de nombreux travaux sur les fronts d'eau urbains, les paysages et les territoires urbains de l'eau (Bonin, 2007 ; Dournel, 2010 ; Carré et Sajaloli, 2016 ; synthèse par Rode, 2017), les logiques de valorisation de l'eau dans l'espace public sont fortement imprégnées par une approche essentiellement paysagère et par la représentation d'une « nature urbaine » contrôlée dans le cadre juridico-aménageur de la « trame bleue » de l'agglomération. Le projet étudié ici n'échappe pas à cette mise en paysage des abords de l'eau pour des usages bien identifiés relatifs aux loisirs.

Sur les berges du canal, on trouvera un parvis où jouer à la pétanque et au palet, un kiosque, une placette et une terrasse devant « la longère », des jardins le long du chemin de halage, une guinguette... Les prairies seront également le spot idéal pour les balades en famille, les marcheurs et les joggeurs. (Rennes Métropole)



FIGURE 4 – Panneau placé à l'entrée sud du futur parc naturel urbain

Source : Hellier, juillet 2015

L'image encadrée dans la charte graphique des projets de ville de Rennes (couleur bleu clair, typographie noir et blanc...) n'est pas entièrement lisible du fait de tags manifestant une contestation (anonyme) du projet. Indépendamment de ce brouillage visuel, la place occupée par l'eau dans cette image de synthèse est marginale, en périphérie de l'emprise d'un parc caractérisé par la verdure et les cheminements. Dans le losange, il est écrit : « Vue sur les prairies depuis le boulevard d'Armorique (du nord vers le sud). » (E. Hellier, mars 2018).

Pourtant, alors que le discours de présentation du parc valorise la vue sur l'eau par les usages pressentis, les images de communications publique et privée placent l'eau en toile de fond et en second plan d'un paysage où dominent les espaces végétalisés (fig. 4 et 5).

En outre, d'après le cahier des charges du maître d'ouvrage, le paysage du parc doit favoriser les flux et permettre une fréquentation accrue du public, résidents et visiteurs occasionnels, grâce à l'ouverture des entrées (fig. 3). L'objectif d'accès au plus grand nombre d'un espace du domaine public s'accompagne ainsi d'une configuration paysagère et morphologique très aérée, dessinant très clairement les cheminements et facilitant les flux, ce qu'on peut rapprocher d'une disposition hygiéniste. En miroir, la figure 6 réalisée avant aménagement pendant la période de transition présente des cheminements nombreux et plus ou moins hiérarchisés, certains semblant intermittents et dessinés par la fréquentation plus que par un tracé préétabli.

Le versant écologique du projet peut être analysé au travers de la communication publique sur le rôle de



FIGURE 5 – Affiche de promotion immobilière en bordure centre est du futur parc naturel urbain

Source : Hellier, juillet 2015

Le programme immobilier privé promu sur cette image de synthèse est situé en surplomb du bras naturel de l'Ille, à l'est des prairies. Le paysage proposé vise à traduire la proximité entre le front des immeubles, le cheminement piéton et des espaces naturels où l'eau apparaît peu comparativement aux espaces végétalisés. Le logo du promoteur masque d'ailleurs l'espace aquatique potentiellement visible au premier plan. L'espace aquatique se présente ici comme un linéaire d'accompagnement de la coulée verte. (E. Hellier, janvier 2018)

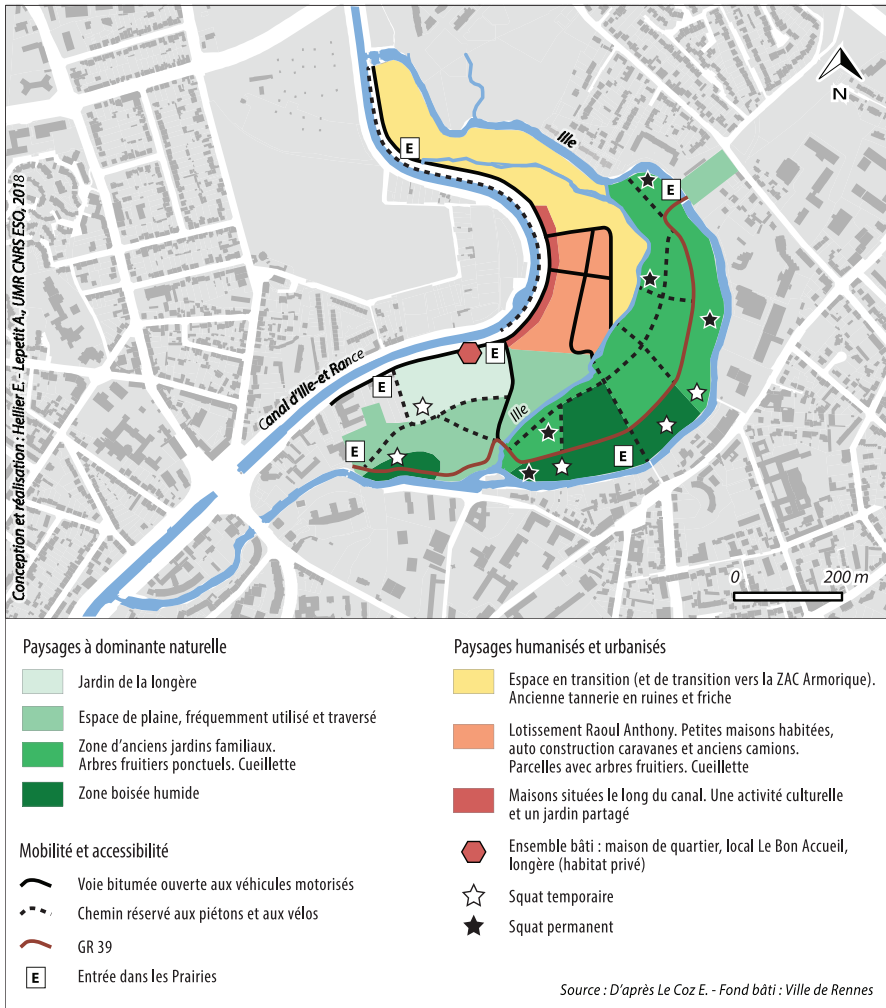


FIGURE 6 – Paysages et usages des prairies Saint-Martin en 2015

Réalisation : Hellier, Lepetit, UMR CNRS ESO, 2018
 Source : Le Coz – Fond bâti : ville de Rennes

l'eau dans le parc mais aussi de la manière dont les spécialistes sont convoqués dans le suivi des espaces aquatiques du parc.

3. L'écologisation des espaces aquatiques dans les discours sur le parc naturel urbain

Les paysages proposés dans le projet – et ce n'est pas contradictoire avec le point précédent – sont associés à la préservation « d'îlots de fraîcheur » (climatisation) et de « poumons verts » (oxygène). Les milieux aquatiques sont identifiés par les services écosystémiques rendus, partie prenante des éléments de politique pu-

blique régénérateurs et atténuateurs du changement climatique. Cette dimension (micro)climatique a déjà fait l'objet de mesures hygrométriques et thermiques par des capteurs entre 2013 et 2017 dans le cadre de l'observatoire, l'intérêt étant de pouvoir poursuivre les mesures une fois les travaux du parc achevés.

À l'est du PNU, le secteur décaissé pour la gestion des inondations fait l'objet d'une restauration de zones humides (plans d'eau, boisements, chenaux). Il est clairement identifié comme une zone de développement et de protection de la biodiversité associée à ces milieux aquatiques. Lors des travaux, des dispositifs visaient à protéger les populations de batraciens présentes dans ce secteur. À l'avenir, ce secteur en partie préservé de la fréquentation des usagers des prairies, fera l'objet d'une poursuite du suivi scientifique par l'observatoire de la zone atelier. « Le parc comprendra des zones naturelles humides. Il s'agit d'un espace plus sauvage, entouré d'observatoires pour

les oiseaux (affûts). La prairie inondable permettra de stocker les crues de l'Ille » (*Rennes Métropole*). Ces deux motifs des milieux aquatiques urbains – paysager et écocentré – n'apparaissent pas en tant que tels avant l'aménagement du parc, l'espace des prairies, faisait apparaître plutôt une dissociation dans cet espace entre un espace reliquat des jardins cultivés, arboré ponctuellement, et des espaces plus boisés et traversés par le bras naturel de l'Ille et des rus. Cet héritage social et patrimonial, celui de milieux urbains mixtes, mêlant activités productives, habitat populaire, friches et milieux naturels ouverts n'apparaît plus dans le plan d'aménagement du PNU.

4. La place des usages patrimoniaux et de la vie sociale

Alors que le projet de parc commence à être précisé et officialisé par la ville de Rennes, les grands traits de l'aménagement de cet espace sont exposés par les services de la ville et présentés au démarrage de l'observatoire. Une caractéristique majeure de cet espace est l'« hétérogénéité des habitats, des occupations des sols et des modes gestion ». Le site est alors pour moitié de sa superficie occupé par d'anciennes usines à l'abandon, du bâti patrimonial (séchoir des tanneries), le lotissement et les jardins familiaux.

[En 2013,] les prairies Saint-Martin étaient constituées de 5,6 ha de prairies, 10,8 ha de jardins familiaux, 5 ha de ZI, 5,6 ha de zone bâtie et 2 ha de berges. Élément de la trame verte urbaine, ce site se caractérise par : une forte hétérogénéité des habitats, des occupations des sols et des modes de gestion ; les stigmates de son passé industriel ; un îlot de fraîcheur dans l'îlot de chaleur urbain ; et des usages multiples. (observatoire des prairies Saint-Martin/zone atelier Armorique, Réunion de mise en place, 04/10/2013, p. 4)

46

Ce descriptif correspond pour partie à la cartographie en 2015, période où les jardins familiaux ont été désaffectés, la végétation ayant repris en partie ses droits. Des constructions précaires sont également répertoriées, dans le secteur le plus boisé et à l'abri des regards, avec une durée d'existence variable (fig. 6).

Sur le plan d'aménagement prévisionnel du PNU, l'usine, ces maisons, celles du lotissement et les parcelles afférentes n'apparaissent plus (fig. 3). Les paysages de l'eau devraient ainsi être exempts de constructions de ce côté-ci du canal, dans le cadre du parc, ce qui réduit l'hétérogénéité visuelle et la diversité des types d'appropriations de l'espace. De fait, les huit maisons situées au bord du canal, après avoir fait l'objet d'un projet d'expropriation et de démolition en début de projet, sont en sursis.

Dans leur configuration avant-projet, les prairies Saint-Martin étaient une mosaïque d'espaces aménagés et naturels, aux contours flous et aux usages hybrides, superposés, peu orientés par la puissance publique. Paysagisme, écologisation, hygiénisme : ces motifs aquatiques ne sont pas en eux-mêmes concurrents ; au travers des formes d'aménagement, ils

peuvent être considérés à l'échelle du site comme complémentaires et juxtaposés dans des espaces distincts, voire zonés, et opérer un tri sur les usages possibles, en désignant des usages attendus et souhaités. Toutefois, cette partition peut être perçue comme le résultat du poids supérieur, dans le temps présent du projet de PNU, des représentations esthétisantes et écologisantes sur celles de l'hybridation sociale et historique. Cette dernière, que l'on pourrait définir comme une re-composition des usages socio-économiques de l'espace dans le temps long, est interrogée dans le cadre de la troisième partie, toujours en rapport avec la place de l'eau et sa prise en charge dans le projet urbain.

III – Discussion : des modes de prise en charge de la nature et des milieux aquatiques à questionner

À la lumière de l'étude de cas des prairies Saint-Martin, cette partie s'inscrit dans le prolongement des résultats établis précédemment dans la partie II et questionne cette « prise en charge des milieux aquatiques » dans le projet urbain selon deux pistes, celle des contenus « aquatiques » de la concertation, et l'autre sur un objet précis, l'inondabilité.

1. Approche critique des motifs environnementaux inscrits dans les procédures de concertation

Dans un contexte d'imprévisibilité, d'incertitude scientifique et d'impossibilité pour un seul acteur de réunir toutes les données sur une problématique, plusieurs scénarios d'implication des acteurs dans le projet sont possibles : l'acteur public (l'État, les collectivités) prend en charge la défense d'un intérêt général qu'il a lui-même défini ; ce scénario interroge la capacité à faire émerger des porte-parole d'un monde hybride, entre-mêlant humains et non-humains, pour reprendre les catégories d'analyse de Bruno Latour. L'autre scénario, de nature pragmatique, consiste à ce que l'action collective d'aménagement cultive la « double dynamique, d'une part d'acculturation des usagers aux préoccupations politiques et techniques, d'autre part d'imprégnation des structures politiques ou techniques par les attentes et les interrogations spécifiquement usagères ou citoyennes » (Chalas, 2004, p. 334). Acculturation

et imprégnation réciproques procèdent d'une forme de « tâtonnement » entre militants, scientifiques, personnels techniques et politiques, au cours duquel les représentations contradictoires des problèmes publics devraient pouvoir s'exprimer (Latour, 2012).

Dans le cadre du processus de participation citoyenne sur le projet de PNU, plusieurs outils ont été mis en œuvre par le maître d'ouvrage (ville de Rennes) et le maître d'œuvre (BASE), essentiellement un espace de consultation par Internet dédié sur le site de Rennes Métropole, assis sur des documents de présentation en ligne ⁶, et trois ateliers publics de concertation entre novembre 2012 et janvier 2013. Ces trois ateliers consistaient à échanger par tables citoyennes à partir d'un dossier documentaire sur une série de questions ouvertes préparées par la ville et le paysagiste délégué. La synthèse publique en a été présentée le 25 mars 2013 par les maîtres d'ouvrage et d'œuvre (BASE et ville de Rennes, 2013).

Dans la conduite de cette opération, les motifs environnementaux des porteurs de projet sont structurants dans le matériau iconographique et textuel qui est proposé à la discussion (exemple de vue aérienne de la zone des années 1990, images de synthèse d'espaces naturels et de faune). La démarche consiste en effet à solliciter le public (citoyens, riverains, habitants, usagers des prairies) pour recueillir des réactions et des propositions face à des questions certes ouvertes mais utilisant des termes spécifiques et visant certains objectifs. Par exemple, dans le questionnaire de l'atelier 2 sur les « Valeurs et dynamiques écologiques », les questions 2 à 4 orientent le participant vers la thématique « écologique » et vers les « fonctions urbaines » du parc, et appellent des propositions concrètes.

- Qu. 2 : L'aménagement des prairies Saint-Martin pourrait-il répondre à un besoin/déficit écologique à l'échelle de Rennes Métropole ? De quelle manière ?
Qu. 3 : Selon vous, quels types de fonctions urbaines peuvent associer un parc dit « naturel » en ville ?
Qu. 4 : Quels types de paysages naturels pourraient être évoqués aux prairies Saint-Martin ? Quelle serait la manière de les parcourir ?

⁶ Les services communication de ville de Rennes et de Rennes Métropole ont fusionné dans le cadre de la rationalisation de l'organisation territoriale et fonctionnelle des collectivités ; Rennes Métropole a été créée au 1^{er} janvier 2015.

La question 2 éloigne le citoyen participant de son espace de vie car elle concerne le « besoin écologique » de l'agglomération, que ce citoyen ne se représente pas aisément sans complément d'information. La question 3 pose un peu le même problème, en faisant appel à la notion de « fonctions urbaines » qui a une définition pour des praticiens-aménageurs mais peut laisser sceptique un citoyen qui raisonne plutôt en termes d'activités ou de vie quotidienne. En revanche, la dernière question facilitait l'objectif de la participation par son appel aux représentations de la « nature ».

Les représentations de l'eau sous plusieurs formes et sous plusieurs enjeux (paysage, ambiance, santé, biodiversité, activités, lien social...) ont occupé une place notable dans les ateliers, en particulier dans le dernier atelier sur les usages et appropriations (verbatim des questions relatives à l'eau ci-dessous). Les participants sont appelés à donner un avis non seulement sur les améliorations souhaitables pour la qualité de l'eau et le cadre de vie, mais aussi sur l'état actuel qu'ils perçoivent des cours d'eau et sur leur visibilité.

De fait, le projet d'aménagement des prairies en PNU a fait l'objet d'un recueil de propositions et d'oppositions explicites. Certes, les propriétaires de maisons du canal ont obtenu gain de cause face au projet d'expropriation de la ville. Des souhaits pratiques de riverains et d'usagers sont retenus dans le plan d'aménagement. L'importance du suivi écologique du site *ex ante* et *ex post* par les chercheurs écologues et physiciens a été actée par la ville.

Néanmoins, la confrontation ouverte des motifs environnementaux reste encore dans un angle mort du projet urbain. Les appropriations passées de cet espace, les connaissances acquises par les usagers des lieux, les constructions et plantations effectuées dans les jardins (haies, vergers...) qui pour certaines étaient très anciennes n'ont pas été prises en compte dans le projet ni reconnues comme pouvant faire partie des discussions. Dès le départ le projet s'est basé sur construction *ex nihilo* indépendante de ce patrimoine. Enfin, la formulation préalable des grands axes de l'aménagement du PNU par le maître d'ouvrage ne donnait pas la possibilité à des projets alternatifs de s'exprimer ni aux fondements de la démarche d'être coconstruits ; les modifications et idées nouvelles ne pouvaient intervenir qu'à la marge. Cette minoration des apports possibles des usagers du lieu dans la construction initiale du projet se retrouve aussi dans

l'appréhension de la question de l'eau sur ce lieu et notamment dans sa composante inondation.

2. Un objet de débat pertinent croisant les motifs aquatiques : l'inondabilité

Le projet du PNU s'inscrit dans un contexte d'aménagement de plusieurs secteurs proches des voies d'eau de la ville (rivières de l'Ille et de la Vilaine). La renaturation d'une partie du secteur des prairies s'accompagne d'un décaissement du secteur des anciens jardins familiaux pour permettre un stockage des eaux des crues de l'Ille. Ce gain en volume d'eau d'inondation est une contrepartie des choix d'urbanisation sur deux autres secteurs proches de l'Ille et de la Vilaine (ZAC Armorique et plaine de Baud-Charbonnet). L'inondation du lieu est donc centrale dans ce projet de PNU mais sa représentation n'est pas univoque.

Pour la ville, la valorisation de l'inondation sur le secteur est revendiquée comme un gain de gestion des flux pour la ville mais aussi de renaturation. Un discours de sécurité est également construit autour de la disparition des jardins remplacés par les zones humides naturelles. Ce choix de renaturation est appuyé sur les éléments du PPRI du bassin rennais, qui indique qu'il ne peut se dérouler aux prairies que des activités temporaires. Lors de la concertation, un des points relevés dans les ateliers fut de « valoriser le caractère inondable du site », élément qui a été repris dans la synthèse du maître d'ouvrage en mars 2013 sous la requête spécifique de « pouvoir imaginer un parcours thématique sur l'eau, une mise en valeur de l'inondabilité du site ». Un autre verbatim issu de l'expression des participants suggérait de « mettre en valeur les états de l'eau : circulante, stagnante et la variation des niveaux de l'eau », ce qui renforçait l'importance donnée aux dynamiques hydrologiques, tandis que plusieurs autres extraits discursifs insistaient sur la nécessaire amélioration de la qualité des eaux par oxygénation, accélération des débits et réduction de la pollution.

Simultanément, le site des prairies est inséré dans une logique de zonage, entre plusieurs secteurs d'urbanisation nouvelle, lui affectant un rôle de champ d'expansion des crues et lui imposant une servitude de non-constructibilité.

Dans le cadre de l'aménagement du parc, les travaux de décaissement de certains secteurs se sont accompagnés de la restauration des circulations hydrographiques auparavant busées ou masquées par des remblais. Pour autant, la question de l'inondabilité du lieu n'apparaît pas comme faisant réellement débat avant le projet de PNU dans les différents documents consultés aux archives au sujet des inondations à Rennes (Dupont, 2012) ; en outre, les usagers du lieu et notamment ceux des jardins familiaux la considèrent comme intégrée aux variations saisonnières des conditions de vie (Nahmias et Hellier, 2012). Ainsi, certains ex-jardiniers ont fait part de la compatibilité de leur occupation temporaire de l'espace avec l'inondabilité (ils ne dormaient pas dans leur cabane, les plantes se remettaient de la crue). L'existence des jardins depuis 1929 permettait d'avoir effectivement un retour sur cette pratique et sur sa compatibilité avec les crues de l'Ille avec une connaissance importante des jardiniers sur les différents épisodes connus notamment l'inondation de mai 1981 et sur leur temporalité. Les jardiniers estimaient qu'il y avait des mesures à prendre pour en-



FIGURE 7 – Milieux humides et urbanisation de la ZAC Armorique au nord des prairies

Source : Hellier, juillet 2015

Au nord du site des prairies, entre les zones aquatiques liées au bras naturel de l'Ille et le boulevard d'Armorique, s'élèvent depuis 2016 les bâtiments de la ZAC Armorique (logements privés et sociaux, commerces, bureaux) en lieu et place d'une ancienne zone industrielle désaffectée. La zone est toujours en construction en 2018 ; elle est bordée par un espace de zone tampon, constitué de prairies humides et de roselières, traversé par un chemin non-carrossable joignant le canal au quartier avoisinant de Motte-Brûlon. Cet espace tampon très proche des immeubles fait office de champ d'expansion des crues.

(E. Hellier, mars 2018)

tretenir les espaces aquatiques sur place (cf. verbatim ci-dessous) et ils n'ont donc pas compris que cet argument – indépendamment de celui de la pollution des sols aux métaux lourds – soit un motif de suspension de l'activité de jardins familiaux.

Zones inondables : il s'agit d'un travail de professionnels, on ne peut remettre en cause la responsabilité de la ville en passant outre les recommandations de sécurité. Toutefois, avant de mettre tout le monde dehors, la municipalité se doit de prendre les dispositions nécessaires : certaines berges sont dans un état lamentable, il manque des voies d'eau évidentes afin d'en faciliter l'évacuation lors d'inondation, etc. La ville a des devoirs, elle ferait bien de les appliquer avant de s'en servir comme simple moyen de pression. (18/04/2013, Causes communes prairies, p. 2)

Sur cette plateforme *Causes communes* (forte de 44 avis), le débat entre citoyens et ville de Rennes se développe sur la maîtrise des ruissellements dans le nouveau projet, du point de vue des transferts de polluants et des volumes quantitatifs issus de l'imperméabilisation des nouveaux morceaux de quartiers avoisinants. La vaste zone humide imaginée inquiète certains citoyens, qui craignent que cet espace voie proliférer des nuisibles ou ne parvienne pas à absorber la pollution si des espèces végétales adéquates n'y sont pas plantées.

Ainsi, les débats citoyens relatifs au parc naturel urbain ont inscrit les fonctionnalités aquatiques des prairies Saint-Martin dans un système territorial plus large constitué par le projet urbain métropolitain. Simultanément, les motifs aquatiques qui circulent dans les échanges discursifs « à distance » comme dans les expressions des ateliers de concertation sont pluriels, et même parfois contradictoires. Certains participants souhaitent des accès tout le long des cours d'eau, d'autres évoquent des accès plus ponctuels. Certains veulent des cours d'eau plus propres et en même temps plus « naturels » (BASE, ville de Rennes, 2013). *In fine*, le projet proposé par les acteurs publics compose avec les contraintes techniques et juridiques et introduit ses propres représentations de l'eau urbaine.

Conclusion

La recomposition des paysages de nature et d'eau en ville se traduit dans les métropoles françaises par des espaces en partie normalisés par les propositions des cabinets de paysagistes, les services techniques des collectivités compétents en charge de leur entretien et par les habitants jardiniers dans le cadre de cahiers des charges bien définis (Nahmias et Hellier, 2012). Les espaces ensauvagés subsistent mais reculent, dans le même temps que les espaces de friches urbaines dépollués et assainis – constructibles et bien placés dans le tissu urbain – sont réinvestis par des affectations nouvelles. Les espaces de rivières urbaines ayant été « démarginalisés », ils entrent en quelque sorte dans le « droit commun » urbain comme cela a pu être montré pour les abords du Furan à Saint-Étienne (Ultsch, 2010) ou cité dans le cas de l'Emscher Park dans la Ruhr (Scherrer, 2004). Ainsi, la « fabrique métropolitaine » se dote d'espaces de nature labellisés, tels que les parcs naturels urbains, qui accordent aux milieux aquatiques une place à part entière sous des formes esthétiques et écologiques encadrées. Récurrentes dans les projets urbains intégrant la nature en ville, ces formes s'imposent aujourd'hui pour ce qui est de la place et du rôle accordés à l'eau et aux milieux aquatiques dans l'aménagement urbain.

L'eau est renvoyée à différents régimes de normativité dans ce cadre de valorisation urbaine : normativité juridique *via* l'encadrement du risque d'inondation, normativité sociale et politique *via* la place de l'écologie – et spécifiquement de la biodiversité – et la mise à l'écart de la fréquentation humaine de certains espaces, normativité « pratique » (ou gestionnaire) déterminant les points de franchissement de l'eau, considérée comme un obstacle aux circulations humaines (Bahers *et al.*, 2015).

Dans l'étude du parc des prairies Saint-Martin à Rennes, cette place de l'eau est à la fois englobante et périphérique. Elle est englobante dans la mesure où le site étant déclaré inondable dans son ensemble par les plans d'urbanisme, les types d'activité et d'occupation possibles des sols sont limités. Elle est en même temps

périphérique car les cours d'eau majeurs se trouvent aux bornes latérales du site, l'un défini comme linéaire praticable pour le nautisme et l'agrément sur les berges (promenade, footing), l'autre partie d'une forêt humide souhaitée comme peu accessible. Cette configuration s'inscrit dans une logique de renaturation des milieux aquatiques, où la prise en compte de l'ensemble du patrimoine existant (culturel, environnemental, etc.) est obérée par la production d'un nouvel espace « de nature », la dimension paysagère se réduisant parfois à une seule émotion esthétique.

Si l'on considère les ambitions affichées des projets d'aménagement urbain pour le « vivre ensemble », au bord de l'eau et avec l'eau, alors il faut rendre aujourd'hui compte des différents attachements que les personnes et les groupes ont à ces cours d'eau, aux

pratiques et aux compétences qu'ils y ont développées, selon une diversité des motifs environnementaux que le parc urbain naturel des prairies Saint-Martin a rendu visibles et cristallisés. La part culturelle de la relation des habitants au cours d'eau et aux milieux aquatiques semble être alors la plus difficile à travailler collectivement dans le projet, y compris dans sa dimension écologique... Peut-être faut-il réussir à leur faire une place dans le projet pour garantir une prise en charge des milieux aquatiques par l'ensemble des habitants et sortir d'une vision strictement publique de leur conception et de leur gestion.

Ainsi, au travers de cette étude de cas, il peut se dégager nombre de points intéressants pour une montée en généralité autour des motifs environnementaux et des normes des politiques publiques de l'eau urbaine.

Bibliographie

- BAHERS J.-B., HELLIER E., DUPONT N., « Le beau, le bon, le vrai : interroger les normes environnementales en sciences sociales », <https://hal.univ-rennes2.fr/hal-01622209/document>, *Travaux et Documents d'ESO*, n° 39, 2015, p. 7-16.
- BARTHEL P.-A., *Faire la ville au bord de l'eau. Les lacs de Tunis : des marges urbaines à des sites de très grands projets d'aménagement*, thèse de géographie, université Lumière – Lyon II, 2003.
- BASE, VILLE DE RENNES, *Aménagement d'un parc urbain à haut niveau écologique aux prairies Saint-Martin à Rennes. Synthèse ateliers de concertation*, http://metropole.rennes.fr/fileadmin/rrm/documents/Actualites/Environnement/docs/SYNTHESE_PRAIRIES_SAINTE_MARTIN.pdf, 2013.
- BAYSSE A., « Les berges de la Seine : usages et conflits dans le département des Hauts-de-Seine, séminaire d'initiation à la recherche », <http://geographie.ens.fr/IMG/SIREnligne%281%29.pdf>, 2001.
- BONIN S., « Fleuves en ville : enjeux écologiques et projets urbains », <http://journals.openedition.org/strates/5963>, *Strates*, n° 13, 2007.
- BOULEAU G., *La Politique des motifs environnementaux*, mémoire en science politique, école doctorale SJPG, université de Lille II, 2017.
- BRUN A., CALTRAN H., MALÉFANT Ll. *et al.*, « La rivière imaginée. Pourquoi et comment recréer la Rize à Lyon ? », <http://journals.openedition.org/geocarrefour/10430>, *Géocarrefour*, n° 92, 2018 (consulté le 24/12/2018).
- CARRÉ C. (dir.), *Les Petites Rivières urbaines d'Île-de-France*, agence de l'eau Seine-Normandie, Nanterre, 2010.
- CARRÉ C., SAJALOLI B., « Les territoires urbains de l'eau. Entre délaisement et consécration, la réversibilité des marges en question », dans GRÉSILLON E., ALEXANDRE B. et SAJALOLI B. (dir.), *La France des marges*, Paris, Armand Colin, 2016, p. 248-264.
- CHALAS Y., « La gouvernance ouverte au débat public ou la pensée faible comme refondation de l'action publique », dans CHALAS Y. (dir.), *L'Imaginaire aménageur en mutation*, L'Harmattan, coll. « La librairie des humanités », Paris, 2004.
- DOURNEL S., *L'Eau, miroir de la ville : contribution à l'étude de la requalification urbaine des milieux fluviaux et humides* (Bassin parisien, Amiens, Orléans), thèse de géographie, université d'Orléans, 2010.
- DUPONT N. (dir.), *Quand les cours d'eau débordent. Les inondations dans le bassin de la Vilaine du XVIII^e siècle à nos jours*, Presses universitaires de Rennes, coll. « Espaces et territoires », 2012.
- DUPONT F., RACINE P.-Y., *Exposition prairies*, du 8 octobre au 18 décembre 2016, galerie de l'artothèque, Vitry (35).
- FLAMINIO S., COTTET M., LE LAY Y.-F., « À la recherche de l'Yzeron perdu : quelle place pour le paysage dans la restauration des rivières urbaines ? », <https://www.cairn.info/revue-norois-2015-4.htm-page-65.htm>, *Norois*, n° 237, p. 65-79.
- FRIOUX S., *Les Batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, Presses universitaires de France, Paris, 2013.
- GRAVARI-BARBAS M., « Belle, propre, festive et sécurisante : l'esthétique de la ville touristique », *Norois*, n° 78, 1998, p. 175-193.
- GUILLERME A., *Les Temps de l'eau. La cité, l'eau et les*

- techniques*, Champ Vallon, Ceyzérieu, 1983.
- LARRUE C., *Analyser les politiques publiques d'environnement*, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », Paris, 2000.
- LATOUR B., *Enquête sur les modes d'existence. Une anthropologie des Modernes*, La Découverte, coll. « Hors collection Sciences Humaines », Paris, 2012.
- MICHON P., « Le partenariat public-privé et la régénération urbaine. L'exemple des Docklands », <http://journals.openedition.org/geocarrefour/5702>, *Géocarrefour*, vol. 83, 2008.
- NAHMIA P., *L'Habiter citoyen interrogé par l'agriculture urbaine*, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01497109/>, thèse de géographie, université Rennes II, 2017.
- NAHMIA P., HELLIER E., « La gouvernance urbaine en question : le cas des lieux de nature cultivée. Lecture de la situation rennaise », <http://vertigo.revues.org/13109>, *Vertigo*, vol. XII, n° 2, 2012.
- RENNES MÉTROPOLÉ, *Prairies Saint-Martin : un parc naturel au cœur de Rennes*, <https://social.shorthand.com/metropolerennes/ngONKEAtcn/prairies-saint-martin-un-parc-naturel-au-coeur-de-rennes> (consulté le 31/03/2018).
- RODE S., « Reconquérir les cours d'eau pour aménager la ville », <http://journals.openedition.org/cybergeogeo/27933>, *Cybergeogeo: European Journal of Geography*, n° 806, 2017.
- ROMAIN F., « L'imaginaire fluvial contemporain : un antidote urbain ? », http://www.projetsdepaysage.fr/fr/l_imaginaire_fluvial_contemporain_un_antidote_urbain_, *Projets de paysage*, 2014.
- SCHERRER Fr., « L'eau urbaine ou le pouvoir de renaturer », <http://journals.openedition.org/cybergeogeo/1496>, *Cybergeogeo : European Journal of Geography*, 2004.
- ULTSCH J., « Les temporalités de l'interface ville-rivière à travers le cas de Saint-Étienne et du Furan », <http://journals.openedition.org/geocarrefour/8011>, *Géocarrefour*, vol. 85, 2010.
- VALETTE P., « La Garonne à Toulouse. Du centre ancien aux communes périurbaines : observation des paysages, évolution et intentionnalités », <http://norris.revues.org/5798>, *Norris*, n° 237, 2015.